

**Accord professionnel**  
**INDUSTRIES DE L'AMEUBLEMENT, DU BOIS,**  
**DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
**ET INTERSECTEURS PAPIERS-CARTONS**

LETTRE DE DÉNONCIATION DU 27 JUILLET 2015  
DE LA FNB DE L'ACCORD DU 29 JUIN 2010  
PORTANT CRÉATION DE L'OPCA 3+

NOR : ASET1650471M

*Fédération nationale du bois (FNB)*  
*6, rue François-I<sup>er</sup>*  
*75008 Paris*

Paris, le 27 juillet 2015.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 modifiant les dispositifs qui régissaient jusqu'à présent les collectes versées par les entreprises au titre de la formation professionnelle ainsi que ses objectifs et moyens, les partenaires sociaux ont engagé des négociations sur ces questions afin de redéfinir la politique de formation professionnelle de la branche.

A ce titre, il est rappelé que les organisations professionnelles des secteurs des industries du bois et de l'importation des bois ont dénoncé par voie de conséquence, le 24 septembre 2014, l'accord national du 29 septembre 2010 modifié relatif à la collecte des contributions de formation professionnelle continue dans les industries du bois et de l'importation des bois.

Dans la continuité des conséquences de cette dénonciation et de son effet au 31 décembre 2015, la fédération nationale du bois, et les organisations professionnelles suivantes pour lesquelles la fédération nationale du bois a mandat :

- la fédération des bois tranchés ;
- le syndicat national du charbon de bois ;
- le commerce du bois ;
- le syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée ;
- le syndicat national des industries de l'emballage léger en bois,

vous notifiant par la présente, la dénonciation de l'accord national du 29 juin 2010 modifié portant création de l'OPCA des industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'intersecteurs des papiers-cartons OPCA 3+.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Le président.*